

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications -TIC (ANSUT) lance un avis à manifestation d'intérêt pour la **présélection d'entreprises spécialisées en vue de constituer une base de données des fournisseurs et prestataires agréés**, pour la fourniture de biens, services et travaux au titre de l'exercice 2024.

Le cahier des charges peut être consulté ou retiré au Siège de l'ANSUT sis à Abidjan-Cocody Attoban, derrière le commissariat du 30^{ème} arrondissement de police du mercredi 24 avril 2024 à 9 heures au lundi 13 mai 2024 à 16 heures 00 minutes, date et heure limite de dépôt des dossiers, contre paiement en espèces d'un montant non remboursable de **quinze mille (15.000) FCFA**.

Pour toute information complémentaire, prière contacter la Direction Juridique et Moyens Généraux de l'ANSUT au 27 22 52 95 05 / 07 08 87 14 04 / 07 00 14 32 77.

La Direction Générale